

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 17

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 17.

Lausanne, le 11 Septembre 1875.

XX^e Année.

SOMMAIRE. — † **Général Dufour** (suite). — **Ordre général pour la formation des nouveaux corps de troupes.** — **Nouvelles et chronique.** — **Circulaires et nominations.**

SUPPLÉMENT EXTRAORDINAIRE. — Nomination de quartiers-maîtres, d'officiers de pionniers, etc.

† GÉNÉRAL DUFOUR.

(Suite.)

L'heureuse issue des événements de 1856-1857 augmenta considérablement le renom du général Dufour, surtout à l'étranger.

Elle était aussi venue fort à point, en ce qui concerne l'intérieur, pour réparer quelques brèches faites à sa popularité par la vive part qu'il venait de prendre à nos luttes de chemins de fer. On sait qu'ayant été sollicité de jeter le poids de son épée dans la balance en faveur de la ligne Lausanne-Oron-Fribourg, Dufour avait dit, dans un discours aux Chambres, que c'était la seule bonne ligne militaire à décider. Cette assertion trop absolue amena une réplique fort bien conçue du colonel Bontems, par lettre publique, en date d'Orbe, 10 juillet 1856 ; puis, les Payernois, plus intéressés que d'autres dans l'excommunication prononcée, se souvinrent d'un compatriote qui pourrait encore les en relever, du général Jomini, alors à Paris, et qui, appelé comme une sorte de juge de camp, donna complètement raison au colonel Bontems, par une piquante lettre du 19 juillet 1856.

Comme nous l'avons dit, la levée de 1856-1857 fit oublier ces conflits et bien d'autres encore.

Deux ans plus tard, l'horizon s'assombrit de nouveau.

La guerre d'Italie de 1859 obligea la Suisse à une nouvelle levée pour la défense de sa neutralité. Une quatrième fois, Dufour fut général en chef, mais cette fois sans être en activité autrement qu'auprès du Conseil fédéral, à Berne.

Son attention avait été souvent attirée sur l'insuffisance de la frontière méridionale de la Suisse, selon lui, « indignement échancrée. » Il regardait la route du Simplon comme « un danger permanent pour la neutralité. » Il se plaignait beaucoup, sous ce rapport, des diplomates de 1815, qui s'étaient « arrangés de manière à avoir un pied chez nous... » « Si l'on avait réellement voulu nous mettre à même de défendre notre neutralité, on ne nous aurait pas enlevé Chiavenna, ni le val Livino. » A vrai dire, il souhaitait plus qu'il n'espérait une rectification des frontières ; mais il tenait, malgré ces difficultés, à une observation sévère de la neutralité. Autant il désirait, dans l'intérêt du commerce et de l'union politique, l'établissement de voies nouvelles, telles que celle de l'Axenbergl, vivement recommandée par lui au gouvernement de Schwytz, autant il redoutait « l'acceptation de subventions étrangères pour la création d'un passage au travers de nos Alpes. » Mais ce qui l'irritait le plus vivement, c'était que l'on mît en doute, soit à Turin, soit à Paris, la volonté ou la possibilité pour la Suisse de maintenir sa neutralité. Dix ans plus tard, dans